

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'approvisionnement en eau des alpages touchés par la sécheresse a débuté

Dès lundi 6 août, le dispositif de gestion de l'approvisionnement en eau des alpages vaudois a été mis en œuvre. Une permanence téléphonique pour enregistrer les demandes est ouverte et les livraisons par camion-citerne et hélicoptère ont commencé mardi 7 août.

À la suite de la décision du Conseil d'État de vendredi 3 août 2018 de mettre en place, avec l'aide de l'armée, l'approvisionnement en eau des alpages touchés par la sécheresse, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et l'État-major cantonal de conduite (EMCC) ont mis en œuvre le dispositif ALPA 18. L'EMCC conduit et coordonne l'opération via un poste de commandement à Gollion.

Approvisionnement en eau du bétail dans les alpages

Les bovins placés dans les alpages situés dans les Préalpes et dans le Jura vaudois, entre St-Cergue et Provence, manquent d'eau. 40'000 têtes de bétail estivent actuellement sur l'ensemble des alpages du territoire cantonal (20'000 dans le Jura et 20'000 dans les Préalpes) et leur consommation en eau est conséquente, soit entre 100 et 150 litres d'eau par vache et par jour. Le Conseil d'État a demandé l'appui de l'Armée afin de les alimenter par voie aérienne en complément des entreprises privées de transport mandatées par la DGAV. L'Armée suisse a répondu de manière positive à cette demande. Ainsi, les militaires du bataillon d'intervention d'aide en cas de catastrophe ont installé hier deux bassins de 50m³ pour effectuer la distribution d'eau. Le premier est situé au bord du lac de Joux à L'Abbaye et le second sur la place d'armes des Rochats au-dessus de Provence. Ces bassins doivent permettre aux exploitants disposant du matériel nécessaire et aux camions-citernes de venir se ravitailler. Dès mardi, des hélicoptères Super Puma seront engagés pour remplir les différents bassins où cela est nécessaire. L'ECA a mandaté les Services défense incendie et secours (SDIS) locaux pour l'installation des pompes. L'exploitation de ces pompes est assurée par les régions de Protection civile (ORPC). Dans les Préalpes vaudoises, l'approvisionnement se fait directement par voie aérienne ou par la route

Une ligne téléphonique avec un numéro unique (021 316 51 21) est disponible depuis lundi après-midi et pour toute la durée du plan afin que les exploitants d'alpages puissent se renseigner et communiquer leurs besoins. La permanence est ouverte entre 07h30 et 18h00 et gérée par la protection civile. Le 6 août, à 17h20, 27 demandes, dont 24 pour le Jura et 3 pour les Préalpes, avaient déjà abouti à la centrale.

Depuis 2015, la DGAV a incité les exploitations d'alpage à s'équiper pour le stockage de l'eau destinée au bétail, voire pour ceux du Jura à augmenter la capacité des étangs de rétention. Ces mesures permettent de diminuer le dispositif provisoire d'approvisionnement pour cette année.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 août 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite

DEIS, Jacques Henchoz, chef de l'Etat Major, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

Of. Sp. Olivia Cutruzzolà, Cheffe de section prévention criminelle et relations avec les citoyens, Police cantonale vaudoise